

IMPORTANT
Conserver
soigneusement
ce document

Risques naturels et technologiques

Notre-Dame-de-Gravéchon

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

LE MOT DU MAIRE

« Notre commune est exposée à 4 risques majeurs : 2 risques naturels et 2 risques technologiques.

Bien que les dangers soient localisés dans certaines parties du territoire communal, chaque habitant a droit à une information préventive.

Le présent document a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pourrions être confrontés à Notre-Dame-de-Gravéchon : inondation, mouvement de terrain, industriel et transport de matières dangereuses.

En dépit des mesures préventives déjà mises en place, il faut être conscient que le risque nul n'existe pas. Alors, soyons prêts à réagir face à ces événements.

Je souhaite que ce document réalisé conjointement avec les services de l'Etat vous apporte l'information claire que vous pouvez attendre sur ce sujet ».

Le Maire,

J.C. WEISS

La commune de **Notre-Dame-de-Gravéchon** est exposée à :

■ 2 risques naturels



Inondation



Mouvement de terrain
(cavités souterraines)

■ 2 risques technologiques



Industriel



Transport de matières
dangereuses

L'INFORMATION PRÉVENTIVE DES POPULATIONS SUR LES RISQUES MAJEURS

L'article L.125-2 du code de l'environnement précise que "les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent." Informés, les citoyens intégreront mieux le risque majeur dans leur vie courante, pour mieux s'en protéger et acquerront ainsi une confiance lucide, génératrice de bons comportements individuels et collectifs.



VILLE DE
NOTRE-DAME-DE-GRAVENCHON

Conformément au décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié, ce document a été établi en juillet 2006 par la mairie de Notre-Dame-de-Gravéchon au vu des connaissances locales et des informations transmises par la préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC 76) en collaboration avec les services de la direction départementale de l'équipement (DDE 76), la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE 76), le service départemental d'incendie et de secours (SDIS 76).



PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME



Le risque inondation

Les principales consignes de sécurité



Abritez-vous,
fermez portes,
fenêtres et aérations



Coupez le gaz
et l'électricité



Montez à pied
dans les étages



Ecoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Libérez les lignes pour les secours

Situation

- La commune présente, du fait de sa localisation géographique, un risque d'inondation différentié :
 - en plaine alluviale : crues de la Seine conjuguées avec des marées de vive eau et de forts vents d'ouest ;
 - sur les versants : ruissellements et débordements associés du Théluet dans sa partie urbanisée lors d'épisodes orageux (événements du 8 août 1992 et 9 juin 1993).
- Des dommages ont été constatés par arrêtés de catastrophe naturelle pour les inondations de juin 1993 (arrêté du 20/08/1993) et pour la tempête de décembre 1999 (arrêté du 29/12/1999).

Prévention

- Une surveillance de la montée des eaux est effectuée par le service de la navigation de la Seine (service d'annonce des crues du port autonome de Rouen) et par le personnel communal.
- La commune a créé une cellule de crise et établi un plan de surveillance par le biais d'interdictions ou de prescriptions imposées réglementairement dans les zones vulnérables.
- Le risque inondation est pris en compte dans le plan local d'urbanisme (PLU).
- Un programme d'actions a été réalisé depuis quelques années sous l'égide de la commune et de la communauté de communes :
 - ouvrages de protection, retenues d'eau et recalibrage du Théluet.



Le risque mouvement de terrain (cavités souterraines)

Les principales consignes de sécurité



Evacuez l'habitation si elle est menacée



Eloignez-vous de la zone instable

Situation

- Des indices de cavités souterraines ont été répertoriés par la commune dans le cadre de l'élaboration de son plan local d'urbanisme (PLU) en 2005.
- Des études ponctuelles ont été réalisées pour lever ou préciser le risque lors d'opérations d'aménagement (Val Ravenot).
- Dans le bois d'Harcourt, au pied du versant sud-est, de même sur le versant nord-est, des carrières avec de grandes salles à plusieurs niveaux ont été localisées.

Prévention

- Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU), la commune a fait réaliser par un bureau d'étude spécialisé un inventaire le plus exhaustif possible des cavités avérées et autres indices. Cet inventaire est intégré dans le PLU au niveau des plans de zonage, avec l'établissement de périmètres de risques en fonction de la qualification de l'aléa.
- Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière, dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes et aux biens, doit en informer le maire. Celui-ci communique au représentant de l'Etat les éléments dont il dispose à ce sujet (article L563-6 du code de l'environnement).



Le risque industriel

Les principales consignes de sécurité



Abritez-vous



Fermez toutes les ouvertures vers l'extérieur



Ecoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne fumez pas



Libérez les lignes pour les secours

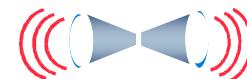
Situation

La commune de Notre Dame de Gravenchon est concernée par les distances de danger maximales des entreprises suivantes :

Entreprise	Activité	Risque majorant et distance de danger maximale	Autre type de risque
Établissements à risque classés SEVESO (réglementation européenne)			
EXXONMOBIL CHEMICAL FRANCE NOTRE DAME DE GRAVENCHON	Chimie de base	Incendie 967 mètres	Toxique Explosion
EXXONMOBIL CHEMICAL POLYMERES NOTRE DAME DE GRAVENCHON	Fabrication de polyéthylène, et de polypropylène	Incendie 587 mètres	Toxique Explosion
SOCABU NOTRE DAME DE GRAVENCHON	Extraction d'isobutylène, fabrication de caoutchouc	Toxique, explosion 2070 mètres	Incendie
LANXESS ELASTOMERES LILLEBONNE	Fabrication de caoutchouc, polybutadiène	Explosion 1270 mètres	Incendie
TOTAL PETROCHEMICALS FRANCE NOTRE DAME DE GRAVENCHON	Fabrication de butanol secondaire	Incendie 430 mètres	/
ESSO RAFFINAGE SAF NOTRE DAME DE GRAVENCHON	Raffinage de pétrole, huiles de synthèse	Toxique 2100 mètres	Incendie Explosion
PRIMAGAZ NOTRE DAME DE GRAVENCHON et LILLEBONNE	Stockage, chargement de propane	Explosion 396 mètres	Incendie
UNITED CHEMICAL FRANCE LILLEBONNE	Fabrication de noir de carbone	Incendie 140 mètres	Toxique Explosion

Prévention

- **Une réglementation rigoureuse** comprenant :
 - une étude d'impact afin de réduire au maximum les nuisances causées par le fonctionnement normal de l'installation
 - une étude de dangers où sont identifiés les accidents dangereux pouvant survenir et leurs conséquences.
- **Un contrôle régulier** effectué par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE).
- **Un programme de réduction des risques toxiques** dont le but est de remplacer les produits trop dangereux (ammoniac, chlore...) par des produits représentant des risques moindres.
- **Des plans de secours** sont élaborés par les services de l'État et mis en œuvre en cas d'accident, avec le concours des industriels et des communes impliquées.
- **6 sirènes d'alerte au son modulé sont réparties sur le site industriel** au sein de 6 entreprises : EMCSAS, EMCF, ERSAF (2 sirènes), Sodes et United Chemical. De plus, la commune de Notre-Dame-de-Gravenchon est équipée de 3 sirènes et la commune de Lillebonne d'1 sirène. Ce qui fait un total de 10 sirènes pour l'alerte des populations. **Des essais de ces sirènes** sont effectués sur l'ensemble du département le 1er mercredi de chaque mois de mars, juin, septembre et décembre, à 12 h 15. Ces sirènes sont audibles par les habitants susceptibles d'être menacés par la conséquence de l'accident.



Le son d'alerte est modulé pendant 3 fois 1 minute, espacées de 5 secondes.



Le son de fin d'alerte est non modulé et continu pendant 30 secondes.



Le risque industriel

Les principales consignes de sécurité



Abritez-vous



Fermez toutes les ouvertures vers l'extérieur



Ecoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne fumez pas



Libérez les lignes pour les secours

Situation

Autres établissements générant des risques :

Entreprise	Activité	Risque majorant et distance de danger maximale	Autre type de risque
THERMAL CERAMICS LILLEBONNE	Production de pièces réfractaires	Explosion 88 mètres	/
ECO HUILE LILLEBONNE	Régénérateur d'huiles usagées	Incendie 790 mètres	Explosion
AIR LIQUIDE HYDROGENE NOTRE DAME DE GRAVENCHON	Unité de production d'hydrogène	Toxique 110 mètres	Incendie Explosion
AXIPLAST LILLEBONNE	Stockage de matières plastiques	Incendie 69 mètres	/

Prévention

■ **Les distances de danger** sont dimensionnées en calculant l'étendue des conséquences que pourrait entraîner le sinistre le plus important susceptible d'intervenir sur chacun des sites à risque et ce sans tenir compte des systèmes de sécurité (approche déterministe). **Ces scénarios sont retenus pour le dimensionnement des secours** même si l'exploitant a pris des mesures de nature à réduire la probabilité de survenue d'un accident. La distance de danger maximale peut ainsi être supérieure à la distance retenue dans le cadre de l'urbanisation où les scénarios sont retenus en tenant compte de l'efficacité des systèmes de sécurité (approche probabiliste).

■ Lorsque le plan particulier d'intervention (PPI) a été arrêté, le préfet fait établir, en liaison avec l'exploitant, une **brochure d'information** des populations comprises dans la zone d'application du plan. En collaboration avec le maire de Notre-Dame-de-Gravenchon, cette brochure intitulée « une confiance lucide » a été mise à jour et distribuée aux Gravenchonnais en octobre 2005.





Le risque transport de matières dangereuses

Les principales consignes de sécurité

	Abritez-vous		Fermez toutes les ouvertures vers l'extérieur		Ecoutez la radio		N'allez pas chercher vos enfants à l'école		Ne fumez pas		Libérez les lignes pour les secours
--	--------------	--	---	--	------------------	--	--	--	--------------	--	-------------------------------------

Situation

- Les principaux axes routiers concernés sont les routes départementales D28, D81, D110, D281, D 373.
- La ligne SNCF est utilisée régulièrement pour le TMD.
- Le transport fluvial de matières dangereuses en Seine-Maritime est lié aux activités industrielles, pétrolières et chimiques. La présence de 2 ports autonomes (Rouen et le Havre) fait de la Seine une zone très importante de transit de matières dangereuses.
- Des canalisations de gaz haute pression exploitées par la société Gaz de France et des canalisations d'hydrocarbures exploitées par la société Trapil sont situées sur la commune (ces dernières ne sont pas localisées sur la cartographie ci-jointe en raison du nombre important de canalisations d'hydrocarbures. Des informations complémentaires sont disponibles en mairie).

Prévention

- Une réglementation rigoureuse portant sur :
 - la formation des personnels de conduite,
 - la construction de citerne selon des normes établies avec des contrôles techniques périodiques,
 - l'identification et la signalisation des produits dangereux transportés (code de danger, code matière, fiche de sécurité).
- Des plans de secours sont élaborés par les services de l'Etat et mis en œuvre en cas d'accident.
- Les sociétés possédant des canalisations de gaz et d'hydrocarbures présentant des risques ont réalisé des études de dangers.

LE TRANSPORT ROUTIER DE MATIERES DANGEREUSES

SI VOUS ÊTES TEMOIN D'UN ACCIDENT

LOCALITE 33 1205

Code danger N° produit

- ne pas vous exposer au produit (nuage de gaz, liquide, fumée...)
- éloigner les personnes à proximité, éloignez-vous et mettez-vous à l'abri
- donner l'alerte aux services d'urgence **18 ou 112** en indiquant la commune et l'adresse exacte
- si possible et sans prendre de risque, décrire la plaque orange (chiffres) et les symboles.

Codes danger & N° produit

Symboles de Danger

Codes danger & N° produit

SYNTHÈSE DES RISQUES

PRINCIPAUX SYMBOLES DE DANGER

MATIERE EXPLOSIVE	MATIERE RADIACTIVE	EMANATION DE GAZ INFLAMMABLE AU CONTACT DE L'EAU	MATIERE OU GAZ COMBURANT	MATIERE OU GAZ TOXIQUE	GAZ OU LIQUIDE INFLAMMABLE	GAZ SOUS PRESSION	MATIERE SOLIDE INFLAMMABLE	MATIERE CORROSIVE
-------------------	--------------------	--	--------------------------	------------------------	----------------------------	-------------------	----------------------------	-------------------

Information

- La préfecture dispose d'un système d'alerte téléphonique automatique, appelé GALA, qui permet de prévenir les élus ou leurs collaborateurs au plus vite en cas d'événement le nécessitant.
- En complément du réseau de sirènes d'alerte, la mairie de Notre-Dame-de-Gravéchon s'est dotée d'un système d'appel téléphonique qui permet de joindre rapidement les habitants afin de les tenir informés de tout type d'événement majeur.

02.32.84.55.00

Mairie de Notre-Dame-de-Gravéchon
mairie@notre-dame-de-gravéchon.fr

02.32.76.50.00

Préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC) www.seine-maritime.pref.gouv.fr

Risques naturels

02.35.58.53.27
08.92.68.02.76

Direction Départementale de l'Équipement (DDE)
Répondeur Météo-France www.meteo.fr

Risques technologiques

02.35.52.32.00

Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)
www.haute-normandie.drire.gouv.fr

www.prim.net
www.ac-rouen.fr/rectorat/profession_rme/home.htm

Site Internet du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
Site Internet de l'Académie de Rouen

Consignes de sécurité dans tous les cas

1/ Abritez-vous

2/ Ecoutez la radio

3/ Respectez les consignes formulées par les autorités

FRANCE BLEU : 100.1 FM

FRANCE INTER : 87.6 FM

EUROPE 2 : 101.8 FM

RESONANCE : 89.4 FM

Plan d'affichage

La réglementation prévoit l'organisation des modalités d'affichage des consignes de sécurité à appliquer en cas de survenue du risque. Lorsque la nature du risque ou la répartition de la population l'exige, cet affichage peut être apposé dans les locaux et terrains suivants :

- Établissements recevant du public (R.123.2 du Code de la Construction et de l'Habitation dont l'effectif public ou personnel est supérieur à 50 personnes).
- Immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle, commerciale, agricole ou de service dont le nombre d'occupants dépasse 50.
- Terrains de camping ou aires de stationnement de caravanes dont la capacité équivaut au moins à 50 campeurs sous tente ou à 15 tentes et caravanes à la fois.
- Locaux d'habitation de plus de 15 logements.

Les affiches sont disponibles en mairie. Le plan d'affichage, élaboré par le maire, répertorie risque par risque les locaux de plus de 50 personnes ou 15 logements situés dans les zones concernées. Au vu du plan d'affichage, les affiches devront être apposées par les propriétaires à chaque entrée de bâtiments ou à raison d'une affiche par 5000 m² pour les terrains de camping et stationnement de caravanes.



Modèle de l'affiche qui sera apposée par le maire dans les établissements recevant du public (ERP)

Le présent document se veut un moyen de sensibilisation et d'information, il n'est pas opposable aux tiers



NOTRE DAME DE GRAVENCHON

RISQUES : MOUVEMENT DE TERRAIN INONDATION INDUSTRIEL

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



Cartographie du Document d'Information communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

